

Cérémonie de signature du contrat de rivière du Tarn-amont
Le Rozier – 21 janvier 2011

Contrat de rivière Tarn-amont



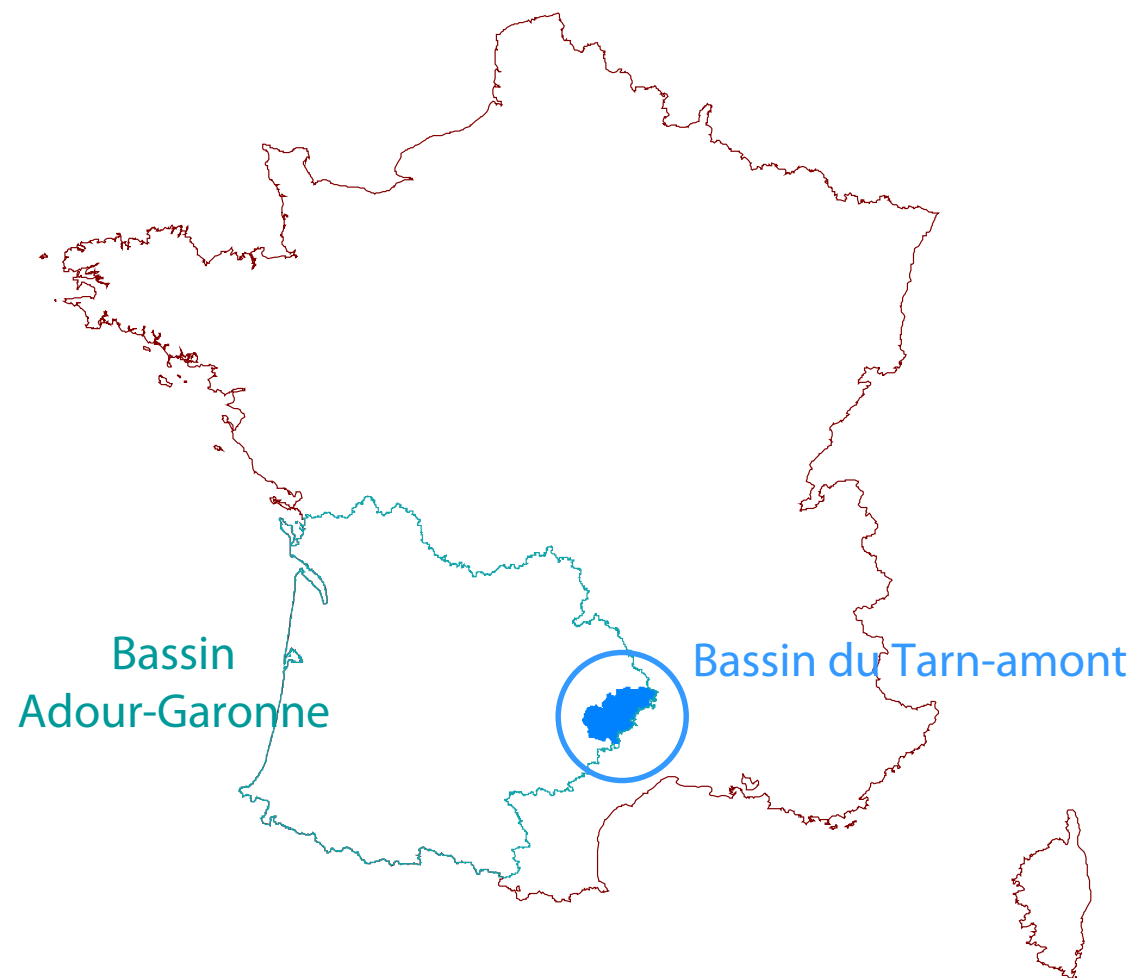
SIVOM Grand Site National
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

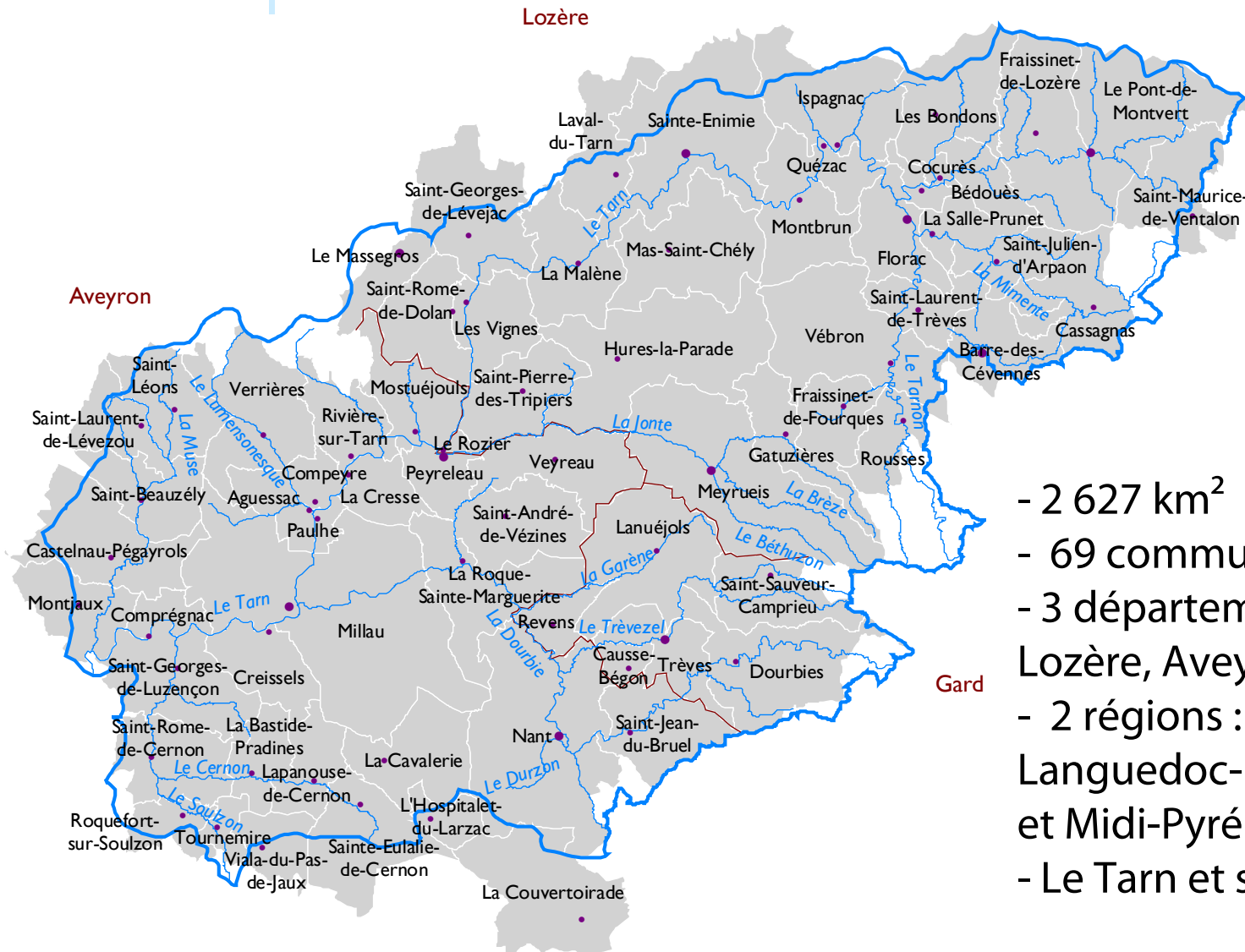


Parc
naturel
régional
des Grands Causses

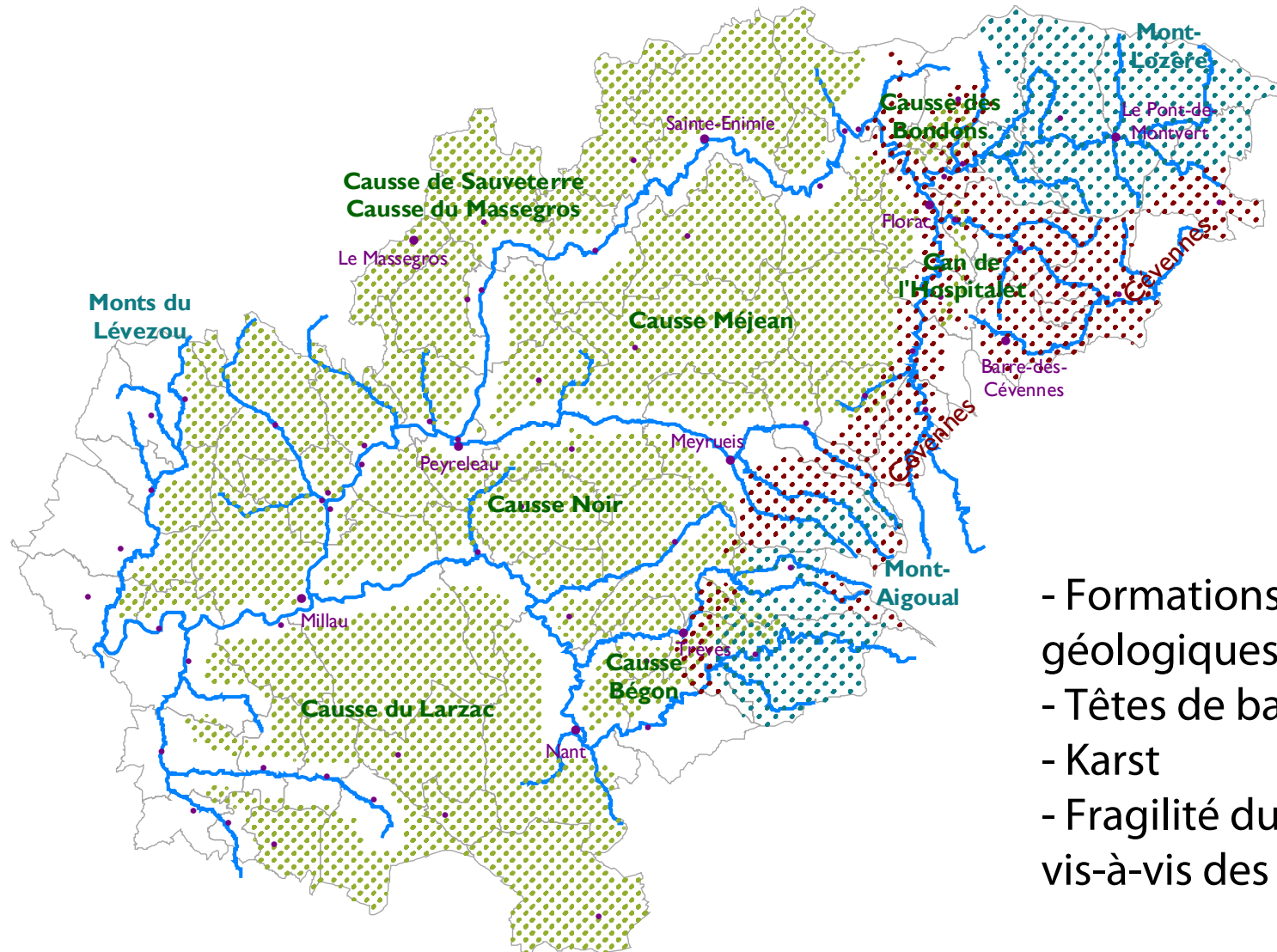
- **Accueil** (*Arnaud Curvelier, Maire du Rozier*)
- **Lancement de la cérémonie** (*René Quatrefages, Président du comité de rivière du Tarn-amont*)
- **Présentation du contrat de rivière** (*cellule d'animation du Tarn-amont*)
 - Territoire et structures porteuses
 - Historique de la démarche
 - Programme d'actions
- **Discours des signataires**
- **Signature du document contractuel**







- 2 627 km²
- 69 communes
- 3 départements :
Lozère, Aveyron, Gard
- 2 régions :
Languedoc-Roussillon
et Midi-Pyrénées
- Le Tarn et ses affluents

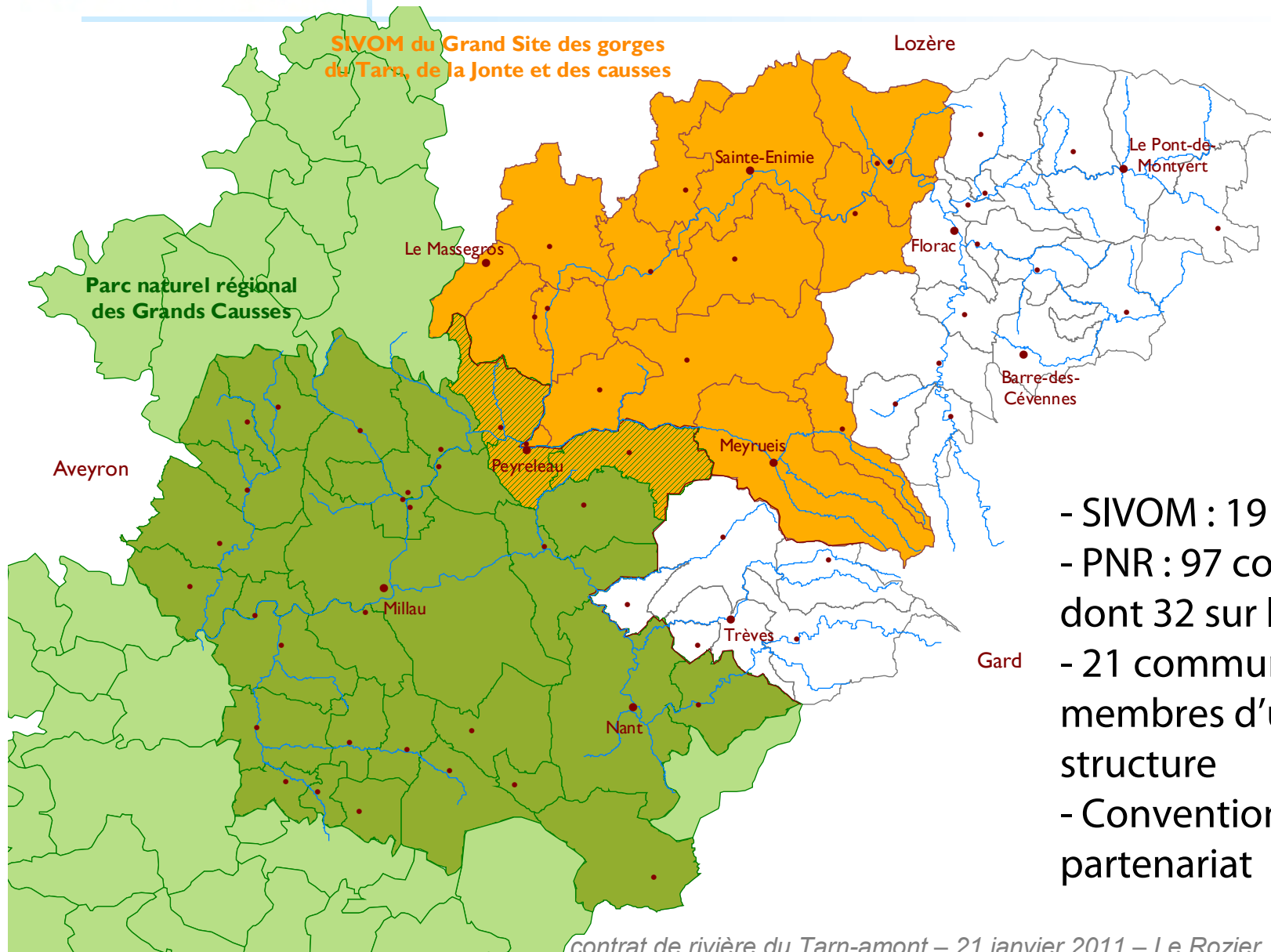


- Formations géologiques distinctes
- Têtes de bassin
- Karst
- Fragilité du système vis-à-vis des pollutions

Programmes de gestion et d'actions du bassin du Tarn-amont

	SAGE	Contrat de rivière
Définition	<ul style="list-style-type: none"> • Outil de planification • Cadre de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Document contractuel • Traduction opérationnelle d'une partie du SAGE
Périmètre	Bassin du Tarn-amont	
Portée juridique	<ul style="list-style-type: none"> • Décisions administratives doivent lui être compatibles • Règlement opposable aux tiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur contractuelle pour les co-signataires
Structure décisionnelle	Commission locale de l'eau (CLE)	Comité de rivière
Avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase : mise en œuvre • Approbation : 27 juin 2005 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase : élaboration • Signature : janvier 2011
Maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • SIVOM « Grand Site » • PNR des Grands Causses 	

Structures porteuses des démarches concertées sur le Tarn-amont



- SIVOM : 19 communes
- PNR : 97 communes dont 32 sur le bassin
- 21 communes non-membres d'une structure
- Convention de partenariat

- 2000 à 2005 : concertation pour la rédaction du SAGE Tarn-amont
- 27 juin 2005 : approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral
- 2005 à 2008 : 1^{ers} outils de mise en œuvre du SAGE : défis territoriaux « baignade » et « eau potable »
- 2007 à 2009 : concertation pour la rédaction du contrat de rivière Tarn-amont, 2^e outil de mise en œuvre du SAGE
- 20 octobre 2009 : validation du projet de contrat de rivière par la commission « planification » du comité de bassin Adour-Garonne
- 2010 : engagement des financeurs sur le programme d'actions du contrat de rivière
- 21 janvier 2011 : signature du contrat de rivière Tarn-amont

- Mieux appréhender la qualité des eaux superficielles et souterraines
- Lutter contre les pollutions domestiques
- Préserver et/ou rétablir l'équilibre morphodynamique des cours d'eau
- Instaurer une logique dans la gestion physique des cours d'eau
- Assurer dans de meilleures conditions l'alimentation en eau potable
- Communiquer, sensibiliser et informer pour impliquer la population
- ...

- État des lieux – diagnostic du territoire
- Fiches-actions :
 - Volet A1 : Qualité des eaux
 - Volet A2 : Agriculture
 - Volet B1 : Milieux aquatiques
 - Volet B2 : Crues et risques d'inondations
 - Volet B3 : Aspect quantitatif
 - Volet B4 : Activités touristiques liées à l'eau
 - Volet C1 : Communication
 - Volet C2 : Animation et gouvernance
- Tableaux récapitulatifs

Total du projet : 31 490 936 € +

- Actions A1-1 et A1-8 : Eau potable
- Actions A1-2, A1-3, A1-4, A1-5 et A1-6 : Eaux usées
- Action A1-8 : Eaux industrielles
- Action A1-9 : Suivi de l'état des cours d'eau

Priorités : hydrogéologie du causse Méjean, assainissement collectif, assainissement des structures touristiques, réseau complémentaire de suivi hydrobiologique et physique

**Total volet A1 : 24 575 725 € +
dont 18 267 500 € pour l'assainissement collectif**

- Action A2-1 : Effluents d'élevage (territoires à enjeux)
- Action A2-2 : Érosion (Muse)
- Action A2-3 : Phytosanitaires (vallée du Tarn)
- Action A2-4 : Perturbations liées à l'élevage (têtes de bassin)
- Action A2-7 : Gestion quantitative
- Actions A2-5, A2-6 et A2-8 : Facilitation de la mise en place des actions

Priorités : lutte contre les pollutions liés aux effluents d'élevage, pratiques phytosanitaires, protection des têtes de bassin des perturbations liées à l'élevage

Total volet A2 : 3 636 750 € +

- Actions B1-1, B1-3, B1-9 : Hydromorphologie
- Action B1-2 : Muse
- Action B1-4 : État des têtes de bassin
- Action B1-5 : Zones humides
- Action B1-6 : Truites
- Action B1-7 : Cyanobactéries
- Action B1-8 : Écrevisses
- Actions B1-10 et B1-11 : Gestion des cours d'eau

Priorités : bassin de la Muse, suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs, restauration hydromorphologique, pérennisation des postes de techniciens de rivière

Total volet B1 : 1 570 311 € +

- Action B2-1 : Campings
- Action B2-2 : Territoires communaux
- Action B2-3 : Communication

**Priorité : communication sur les risques d'inondations
sur le bassin**

Total volet B2 : 119 400 €

- Action B3-1 : Gestion globale
- Actions B3-2 et B3-3 : Alimentation en eau potable

Priorité : étude du partage de la ressource en eau

Total volet B3 : 400 000 € +

- Action B4-1 : Professionnels du tourisme
- Action B4-2 : Population touristique

Total volet B4 : 17 500 €

- Action C1-1 : Population du bassin
- Action C1-2 : Scolaires
- Action C1-3 : Élus et professionnels

Priorités : site internet du bassin, sessions de formation

Total volet C1 : 254 000 €

- Action C2-1 : Cellule d'animation
- Action C2-2 : Révision du SAGE
- Action C2-3 : Organisation des données
- Action C2-4 : Aménagement du territoire

Priorité : révision du SAGE Tarn-amont

Total volet C2 : 917 250 € +



Sources du Tarn – Juin 2004

Michel Vieilledent

Président du SIVOM du Grand Site
des gorges du Tarn, de la Jonte
et des causses


SIVOM Grand Site National
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses



René Quatrefages

Président du Parc naturel régional des Grands Causses



Jean-Paul Pourquier

Président du Conseil général de la Lozère



Francis Maurin

Conseiller général du canton de Saint-André-de-Valborgne,
représentant Damien Alary, Président du Conseil général du Gard



Jean-Claude Luche

Président du Conseil général
de l'Aveyron



Pierre Pantanella

Conseiller régional de Midi-Pyrénées,
représentant Martin Malvy, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées



Bruno Cinotti

Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
représentant Marc Abadie, Directeur général



Dominique Lacroix, Préfet de la Lozère



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

S'exprimant pour l'État,
et notamment pour
Danièle Polvé-Montmasson,
Préfète de l'Aveyron,
et Hugues Bousiges,
Préfet du Gard

Signature du document contractuel 21 janvier 2011



SIVOM Grand Site National
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

